Image not found or type unknown

Destination d'un lot non bati en plusieurs lots

Par **espere**, le **30/04/2008** à **23:19**

Je demeure dans une copropriété horizontale composée de lots.
Un lot destiné à l'origine à demeurer en espace vert arboré a été divisé
Est ce que la division d'un lot modifie la destination du lot?
Est ce que les nouveaux lots crés doivent rester en espace vert ?
Il est précisé qu'aucun mention n'est indiqué dans l'acte de division.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés